



Bonjour,

Suite aux demandes de plusieurs d'entre vous, nous vous présentons les principales modifications statutaires ainsi que la réflexion ayant conduit le Comité de l'AIIIT à vous proposer ces modifications.

Ces statuts, qui n'ont pas été modifiés depuis longtemps, ne correspondent plus à la réalité des actions de l'AIIIT et ont besoin d'être mis à jour. La nouvelle rédaction s'inscrit autour de 2 mots d'ordre : **simplicité** et **ouverture**.

Simplicité parce que ces nouveaux statuts permettent de fluidifier le fonctionnement de l'AIIIT au quotidien et permettent ainsi à l'équipe de l'AIIIT de se concentrer sur les ingénieurs :

- Mise à jour des statuts et **simplification du langage utilisé – adéquation** avec le fonctionnement actuel ;
- **Simplification des conditions de réunion** des assemblées avec une diminution du quorum et une obligation de cotisation à l'association pour y participer ;
- **Création d'un règlement** intérieur pour faciliter les évolutions dans le fonctionnement interne de l'AIIIT.

Ouverture afin de remettre l'INSA et l'ingénieur au cœur des activités de l'AIIIT. Cela consiste en :

- Création d'un **collège Etudiant** s'inscrivant dans le cadre des conventions signées avec l'INSA et l'Amicale des Elèves de l'INSA ;
- **Tous les diplômés de l'INSA** sont désormais membres de l'AIIIT afin de refléter l'ouverture et la diversité des profils INSA ;
- Fusion des 9 missions actuelles en 4 missions qui, en insistant sur le rôle de **lien** que doit avoir l'association, créent la **notion de service** dont l'AIIIT souhaite se doter.

En espérant vous voir nombreux à l'AG,

Henry Vincent,
Président de l'AIIIT